

LE TEMPS

opinions Mardi 19 octobre 2010

Non, l'homme ne peut guère produire de la biodiversité

Par Un groupe de biologistes de l'Université de Lausanne*

Un groupe de biologistes de l'Université de Lausanne réagit aux propos de Sylvie Brunel, professeure à la Sorbonne, dans l'interview intitulé «L'homme n'est pas l'ennemi de la nature». Signataires: Antoine Guisan, Pascal Vittoz, Frédéric Bastian, Danielle Mersch, Luigi Maiorano, Morgan Percy, Blaise Petitpierre, Christelle Vangenot, Sophie Cotting et Nicolas Perrin. Département d'écologie et d'évolution, Université de Lausanne

[L'interview de Sylvie Brunel](#) (LT du 29.09.2010) contient plusieurs arguments prétendument scientifiques, mais erronés, qu'il convient ici de corriger.

Mme Brunel laisse entendre que l'homme produit de la biodiversité chaque fois qu'il le juge souhaitable. L'homme serait-il ainsi à même de créer de nouvelles espèces et d'augmenter la biodiversité? Ce serait une découverte scientifique sans précédent. Et comment? Par génie génétique ou croisement entre des espèces existantes? Non, tout cela ne crée au mieux que des variantes d'espèces existantes, mais bien sûr pas de nouvelles espèces. La création de biodiversité reste un mythe et la prédominance actuelle de quelques variétés dans le monde agricole correspond plutôt à une diminution drastique de la diversité locale des variétés cultivées.

Mme Brunel parle ensuite d'aménagements positifs de milieux par l'homme, en donnant les exemples de la restauration (et non «réintroduction») de mangroves, de la Camargue et des polders. Pense-t-elle donc que l'on pourra à l'avenir restaurer tous les écosystèmes détruits? Le malheur c'est que Mme Brunel induit ici des espoirs infondés. La restauration de milieux naturels, comme les mangroves, est certes un acte admirable qu'on ne peut qu'encourager. Mais c'est oublier que ce type d'action étant difficile et coûtant très cher, il ne peut donc pas être généralisé à tous les écosystèmes. Mais surtout, ces restaurations ne résultent quasiment jamais en la restauration parfaite de l'écosystème original détruit. L'exemple de la Camargue remplaçant des étendues prétendument désertiques est lui totalement incongru. La Camargue, qui occupait initialement le delta du Rhône, n'avait rien de désertique avant l'homme et était certainement bien plus riche en espèces que les monocultures de riz que l'homme y implante actuellement. Quant aux polders, on peut bien voir une certaine valeur aux prairies et zones urbaines ainsi gagnées sur la mer, mais c'est oublier qu'ils ont été conquis sur des mers peu profondes, écosystèmes hautement productifs et diversifiés.

Les pertes de biodiversité affectant actuellement nos écosystèmes surviennent à un rythme inquiétant, principalement par la transformation du paysage et la destruction des milieux naturels. Par ailleurs, ces disparitions d'espèces, souvent rares et uniques dans une région du globe, sont doublées d'un phénomène de banalisation des flores et des faunes causé par l'invasion à l'échelle planétaire d'espèces exotiques à très fort pouvoir colonisateur. En d'autres termes, certaines espèces communes le deviennent encore plus, et de nombreuses espèces rares disparaissent irrémédiablement: la biodiversité diminue à l'échelle planétaire de manière que l'on peut bien qualifier d'alarmante.

Mme Brunel prétend ensuite que 99% des espèces ont disparu naturellement il y a quelques millions d'années, alors que l'homme a, lui, créé de nouvelles variétés de chiens et autres espèces domestiques. Tout d'abord, rappelons que tous les chiens, quelle que soit leur race, appartiennent à la

même espèce. Il n'y a donc pas d'accroissement de richesse en espèce, mais sélection et séparation en races au profit de l'homme à partir d'une variabilité originalement présente dans la nature. Ces différentes races n'amènent aucun service écologique, alors que les espèces qui disparaissent sont variées et jouent toutes un rôle différent dans les écosystèmes naturels.

Par ailleurs, si certains épisodes ont marqué la disparition brutale et définitive d'espèces animales (principalement) et végétales (plus rarement) – les fameuses cinq extinctions majeures observées au cours des temps géologiques –, la diversité globale a, elle, continué à augmenter en dépit de ces fluctuations depuis l'apparition des premières bactéries, il y a quelque 3,5 milliards d'années. Oui, les espèces évoluent et disparaissent naturellement, mais c'est pour laisser la place à encore plus de descendants. Ces «disparitions» sont le plus souvent associées à des diversifications, qui prennent place sur des millions d'années, et qui sont donc elles-mêmes le ferment d'encore plus de diversité. On ne peut donc pas affirmer, comme le fait Mme Brunel, que parce que 99% des espèces du passé n'existent plus aujourd'hui, que les extinctions causées aujourd'hui par l'homme ne représentent pas une menace pour la nature et la survie à long terme de l'homme en son sein. Cette sixième extinction majeure que l'homme pourrait être progressivement en train de causer prend place rapidement et irrémédiablement (les espèces perdues le sont pour toujours). Elle pourrait effectivement ne constituer qu'un soubresaut de la biodiversité dans quelques millions d'années, mais l'homme sera-t-il encore là pour en témoigner? Le risque existe que nous détruisions suffisamment la nature au point de mettre notre propre survie en danger. Sommes-nous prêts à prendre le risque? Des alternatives existent mais sont invariablement reléguées à des temps meilleurs. La conservation de notre patrimoine naturel ne devrait-elle pas justement constituer l'un des défis majeurs du XXI^e siècle? Et constituer les fondements de nouveaux principes de sociétés?

Pour conclure, il nous semble important de rappeler que l'écologie est avant tout une science, qui étudie les organismes, leur diversité et leurs relations à l'environnement. Les écologues ne travaillent donc pas contre l'homme, mais bien au contraire pour lui, en fournissant les éléments objectifs de compréhension du monde vivant dans lequel (et par lequel) il vit. Cela inclut également le devoir d'informer des risques encourus à le dégrader. Libre ensuite à la société de décider si les actions nécessaires à sa préservation doivent ou non être entreprises.

*Antoine Guisan, Pascal Vittoz, Frédéric Bastian, Danielle Mersch, Luigi Maiorano, Morgan Pearcy, Blaise Petitpierre, Christelle Vangenot, Sophie Cotting et Nicolas Perrin.
Département d'écologie et d'évolution, Université de Lausanne.

LE TEMPS © 2009 Le Temps SA